

COMPTE RENU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 Juin 2022

Le vingt deux Juin deux mille vingt deux à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Olivier BLATY, Victor VAZ, Magalie BOUSSAC, Amandine BORGES, Jacky DOS SANTOS, Marie-Pierre ROBERT.

Absent excusés : Michel COULON a donné procuration à Magalie BOUSSAC, Guillaume MIERMONT a donné procuration à Marie-Pierre ROBERT, Jean-Luc FERNANDEZ a donné procuration à Carole DESPRAT, Simon FLIS a donné procuration à Olivier LIARD, Audrey GALTHIE a donné procuration à Victor VAZ.

Absents non excusés : Laurent NOTZON.

Secrétaire de séance : Magalie BOUSSAC.

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant l'urgence de cette convocation (délai de convocation 1 jour franc en cas d'urgence).

En effet, dans le cadre du rachat de l'EHPAD, et plus particulièrement la vente des terrains au CCAS, il est nécessaire que ces terrains soient entrés dans l'actif de la commune. Toutes les écritures comptables doivent être effectuées rapidement afin que les fonds soient disponibles pour la date de signature de l'achat soit le 28/06/2022.

Il demande également l'avis du conseil municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour (également urgent) : Création d'un poste dans le cadre des contrats PEC (contrat aidé).

INTEGRATION DE TERRAINS DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE :

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du rachat de l'Ehpap, la Commune de Catus souhaite céder les terrains constituant l'assise de l'EHPAD, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mais qu'ils ne figurent pas dans l'actif de la commune.

Aujourd'hui, il est donc nécessaire de régulariser cette situation et propose à l'assemblée d'intégrer les terrains constituant l'assise de l'EHPAD, à la commune de Catus, au compte 2111 et pour une valeur de 143 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition.

CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF Parcours Emplois Compétences (PEC) :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi dans le cadre du dispositif des PEC afin de répondre aux besoins de personnel au niveau de l'école et de la maison médicale.

Il propose la création d'un emploi à raison de 20 heures par semaine annualisées, pour une durée de un mois, du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2023 (renouvelable 6 mois).

Il précise que ce type de contrat bénéficie d'une aide financière de 40% du salaire brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à cette proposition de créer un emploi dans le cadre des PEC
- De donner pouvoir au Maire afin de signer tout document lié à cette décision.